

P.P.S.P.S.

Chantier CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS

Adresse du chantier:

61, Rue de la république
16560 AUSSAC - VADALLE
Période d'exécution: 11 mois

Lot : 02 GROS OEUVRE

Maître de l'ouvrage : AUSSAC VADALLE

Maître d'œuvre: EURL GOUEDO

Coordonnateur S.P.S. : APMS16

| Indice | Date | Nature de la modification | Rédacteur |
|--------|------------|---------------------------|------------|
| 01 | 15/07/2024 | Création | S. RONDEAU |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - L'entreprise :

Nom ou Raison Sociale : SARL GTC 16
Adresse : ZE Bois des Fayes – 16410 DIRAC

Téléphone : 07.70.22.90.59

Télécopie :

Qualité : **GROS OEUVRE**

1.2 - Le chantier :

Adresse du chantier : 61, Rue de la république
Téléphone : Télécopie :
Sous-traitance : **NEANT**

1.3 - Le planning et l'organisation horaire :

Période prévisible d'exécution des travaux : PLANNING PREVU DE CHANTIER

- Durée prévisible des travaux : 60 jours
- Début des travaux : 15/07/2024 suivant acceptation MOA
- Fin des travaux : suivant planning

Effectif prévisible du chantier :

Effectif moyen : 3 Effectif de pointe : 5

Horaires de travail du chantier :

| JOURS | MATIN | APRES-MIDI |
|----------|-------|------------|
| Lundi | 8h00 | 17h00 |
| Mardi | 8h00 | 17h00 |
| Mercredi | 8h00 | 17h00 |
| Jeudi | 8h00 | 17h00 |
| Vendredi | 8h00 | 16h00 |
| Samedi | | |

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION DU CHANTIER

2.1. - Hygiène et conditions de travail du personnel de chantier :

parking véhicules du personnel : suivant implantation sur place

Vestiaires : équipés en place sur le chantier

Sanitaires : Chaque entreprise devra équiper son personnel de lingettes désinfectantes, masques, gels, papiers.

Ceci pour plusieurs raisons : Vols, pénuries de matériels d'hygiènes...

Réfectoire : Salle de polyvalente

2.2 - Surveillance médicale spéciale :

RESPECTER LES CONSIGNES DANS LE GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE ETABLI PAR L'OPPBTP Avril 2020

3 - MESURES DE SECURITE APPLICABLES AUX INTERVENTIONS DE L'ENTREPRISE SUR LE CHANTIER

3.1. - Moyens matériels utilisés par l'entreprise :

- ELECTRICITE :

L'alimentation du chantier a été installée par le maître d'ouvrage

- ECLAIRAGE DE CHANTIER : néant

- EAU :

L'alimentation du chantier a été installée par le maître d'ouvrage

- TELEPHONE :

Néant, chaque chef d'équipe possède un téléphone portable.

3.2. - Analyse et prévention des risques propres à l'entreprise

Fiches de tâche:

| MÉTHODE | Référence | Risques | Prévention |
|--|-----------|--|---|
| <i>Fouilles en rigoles ou en trous</i> | | <i>Eboulement heurt de personnes</i> | <i>Utilisation d'une pelle, coulage à l'avancement, blindage des fouilles (>1.30m)</i> |
| Evacuation des gravats | | Heurt de personnes ou véhicules | Définir une rotation des véhicules, homme guide à mettre en place |
| Fondations | | Blessures par heurt des fers à béton, chutes, glissement | Port des EPI obligatoires, attentes croisées ou protections sur attente |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|---|
| Longrines BA | Blessures par heurt de la préfa | Port des EPI obligatoires, attention accrue lors de la manœuvre |
| Elévations en maçonneries | Chute de hauteur | Port des EPI obligatoires, échafaudage normalisé |

3.7. - Analyse et prévention des risques inhérents au chantier et à son environnement :

| Environnement | Risques | Prévention |
|--------------------|----------------------|--|
| Bruit | Vibration, bruit | Port des EPI Obligatoire |
| | Incendie | Présence d'extincteur dans les véhicules |
| Produits dangereux | Risques | Prévention |
| Anti-termites | Risques de pollution | |
| | | |

4 - Mesures de sécurité et de secours

4.1 Consignes générales de sécurité :

- Accès du chantier strictement interdit à toute personne étrangère au chantier
- Port du casque et des chaussures de sécurité, obligatoire
- Respect des dispositifs de sécurité en place
- Suivre les règles de circulation des personnes et engins sur les lieux de travail
- Assurer l'ordre et la propreté de son poste de travail
- Interdiction aux personnes non habilitées d'accéder aux armoires électriques ou de conduire des engins ou de manipuler des produits dangereux
- Stocker les produits toxiques ou inflammables dans un lieu spécialement destiné.

4.2 Consignes particulières au chantier :

Néant

4.3 - Dispositions en matière de secours et d'évacuation des personnels de chantier en cas d'accident :

*Le chef de chantier supprime la cause de danger pour éviter un autre accident
Il prévient les secours.
Le ou les secouristes présents sur le site donnent les premiers soins.
Un secouriste reste avec la victime*

5 - AVIS / COMMENTAIRES / SIGNATURES

Etabli le : 15/07/2024

Rédigé par : S. RONDEAU



EN CAS D'ACCIDENT

APPELEZ LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL QUI APRÈS AVOIR EXAMINÉ LA VICTIME VOUS DEMANDERA D'APPELER LES SECOURS.

TÉLÉPHONEZ AU :

A partir d'un téléphone portable, composez le

15

SAMU OU

18

POMPIERS

112

ou au :



... Et dites :

1

ICI CHANTIER

À (commune ou arrondissement)

N° ... RUE

EN FACE DE

TELEPHONE

2

PRÉCISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT

Par exemple : éboulement, asphyxie, chute...

ET LA POSITION DU BLESSÉ : le blessé est sur le sol, il est au sol ou dans une fouille...

ET S'IL Y A NÉCESSITÉ DE DÉGAGEMENT

3

SIGNALEZ LE NOMBRE DE BLESSÉS ET LEUR ÉTAT

Par exemple : 3 ouvriers blessés dont 1 saigne beaucoup et 1 ne parle pas.

4

DÉCRIVEZ L'INTERVENTION DU SECOURISTE

Par exemple : bouche à bouche, bouche à bouche avec massage cardiaque externe, etc.

5

FIXEZ UN POINT DE RENDEZ-VOUS

Envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours.

6

NE RACCROCHEZ PAR LE PREMIER

Faites répéter le message.

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DE TRAVAIL

Une liste à jour mentionnant les noms des Sauveteurs Secouristes du Travail doit être affichée sur le chantier.

Ceux-ci sont reconnaissables par le logo placé sur leur casque.



Mémo-pratique

Comité National de l'OPPBTP, Tour Antécime, 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92516 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
tél : 01 46 29 27 00 - fax : 01 46 09 27 40

Code commande et n° de classement : H4 M 03 00